L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

E. F. WORKE & Co. — No. 73, Rue de Poydras, coin Common, Nouvelle-Orléans. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 23 JUILLET 1862. — Prix du Numéro 5 Centimes. — Bureau 5 Centimes. — Editeurs-Propriétaires.

MERCREDI MATIN, 23 JUILLET.

Toutes les Nouvelles de ce jour.

Par Madame de Girardin, à 10 heures, dans la rue de Chartres, No. 61, vis-à-vis l'habitation ancien et meublé.

Par E. M. Montgomery, au No. 61, rue Bienville, près de Chartres,

Le reste d'une cargaison de vin de Bordeaux, à l'entrepôt, rue Conti et Tchoupitoulas.

Par E. M. Jacobs, rue d'Chartres, entre Française et Dauphine—Fabrique de cigares et bâtisses de pays.

Les nègres émancipés.

Quelles que soient les causes qui peuvent amener l'émancipation *de facto* des nègres du Sud, on ne prévoyait déjà, au Nord, du mal qui nous réservât une malheureuse suite qui serait ainsi juste sur les grandes masses, en proie à la misère et à la famine. Car il est évident que le gouvernement des Etats Unis ne peut entreprendre de nourrir à ses frais les ouvriers affranchis, quand, au lieu de les compter par centaines ou par milliers, on les comptera par centaines ou par millions, ou croupiront par centaines de milliers en peu de temps, de faim ou d'ulcère, la désertion des nègres du champ.

Un homme qui est peu suspect de sympathie pour les propriétaires d'esclaves du Sud, et qui s'explique peu dans la cause que cause la fuite des esclaves, a rédigé la question au point de vue moral et au point de vue du fait qu'lui même. Or qu'il dit à propos de la législation due à tant du Sud, s'applique parfaitement à la Louisiane, puisque la loi de cet Etat prohibe la manumission des esclaves et heurte le séjour dans l'Etat aux affranchis autres que ceux qui y séjournaient déjà au moment de passage de la loi. Un homme qui le colonel Blair, du Missouri, qui a joué un rôle important dans le parti républicain naît. Il discute la question au point de vue du bill d'émancipation qui était présenté au Congrès, mais nous prévoit que les américains militaires n'entendraient pas le passage de bill pour émanciper les noirs. Voici en quels termes il s'est exprimé :

Quand les esclaves de nègres auront été libérés, ils auront à l'instant même saisis par les lois des Etats, chaque Etat à soulevés ayant des lois qui interdisent la résidence dans l'Etat aux nègres affranchis. Ils ne pourront aller ni dans l'Indiana, ni dans l'Illinois, ni dans aucun des Etats libres qui ont prohibé leur immigration ; ils arriveront, alors, comme une inondation dans les Etats du Nord qui n'ont pas adopté cette prohibition. Quelques-uns, toutefois s'établiront avant que ces Etats adoptent une disposition semblable ? Un pays comme qu'ils le feront, sur les populations de nos Etats à esclaves, et la raison pour laquelle ils n'ont pas déjà adopté de telles lois c'est parce qu'ils n'étaient pas encore à un danger immédiat d'inondation par cette classe d'individus.

Il est clair que les Etats pourront de telles lois, car ils ont dans les arguments même de ceux qui condamnent le passage de ce bill, et qui consiste à le rendre acceptable à leurs Etats en donnant qu'il n'y a pas de danger que ces esclaves affranchis aux Nord et qu'il y restèrent au Sud. Ils exhiberont ou ils ignoreront que tous les Etats du Sud ont des lois qui prohibent la résidence de même manière d'individus. Quelques-uns des Etats libres ont les mêmes lois, et le Congrès ne peut ni les rappeler ni les modifier. Je crois positivement que tous les Etats libres adopteront les mêmes lois. Que deviendrons alors les nègres ?

Où est la liberté si vantée que doit conférer ce bill ? C'est au bill d'exil. C'est un bill qui les rendra sans feu ni lieu, sans foyer, sans refuge, réduits de tout, errant sur la surface de la terre. Un bill pressant par le président de conseil ne fait point entrer chose que l'ordonner que de détruire ou qui lui rams d'abandonnement dans un triste vie. Qu'est-ce qui peut empêcher les Etats du pouvoir des lois contre eux comme vagabonds, ou par quelques moyens violents d'intimider, dans l'Etat même libres, et de les contraindre à l'immoler ou à la prison, de les faire vendre pu de les soumettre aux travaux forcés ?

On fait la même chose à l'égard de tous les vagabonds dans tous les Etats de l'Union. Ces irresponsables noms, au Congrès, de régir l'abolitionnisme des différents Etats ? Pouvons nous le faire ? Entreprendrons-nous de dire que les Etats à esclaves n'auront pas contre le vagabondage les mêmes lois que celles qui sont en application dans l'Etat de New York ou dans tous les Etats libres, ce qui, sont appliquées même aux gens de notre couleur ? Il nous pouvons dicter des lois aux Etats à esclaves sur un sujet, pourquoi ne l'avons-nous pas fait à l'égard de Massachusetts qui a des lois très sévères contre l'immigration européenne.

Exemple d'allégeance.—Le correspondant d'un des journaux du matin de New York, écrivant de Springfield, (sud-ouest du Missouri) dit que le général Crown force tous les habitants de cette région à prêter serment aux Etats Unis et au gouvernement provisoire du Missouri. Il est ainsi que beaucoup de gens se parjurent, ajoute le correspondant et il pourrait en être ainsi.

Une précaution dans ce dit qu'elle ne pourrait aucun de ne point prêter serment et comme il lui faillait réparer chez elle où on voyait Savoir de jurer un mensonge ; mais elle avait l'intention de lambrer à gauche, naturellement après son retour chez un chambre, pour demander pardon à Dieu.

Le *Post* de New York fait observer à ce sujet que Spencer les gens à prêter serment n'est même les rendre loyaux que rendre la cérémonie méprisable. Tel a été déjà le résultat dans les différentes sections de pays qui est le théâtre de la guerre.

Opinion du général Scott.—Un correspondant du *Philadelphia Press*, M. Y., rend compte d'une entrevue avec le général Scott, où le vieux vétéran aurait dit en réponse à quelqu'un qui avait parlé des terribles combats devant Richmond : eut, Il y a eu quelques terribles combats ; "j'espère qu'il n'y en aura plus ?" On fit observer que McClellan était sévèrement blâmé quelques cercles à cause de la lenteur de ses mouvements ; ce à quoi Scott répliqua immédiatement : "McClellan va bien. Il prendra Richmond et en attendant il ne reuse aussi vite que la prudence le permet."

Les profits de la guerre.—M. Elijah Ward représentant à la Chambre pour la ville de New York, a récemment, dans un discours en faveur du bill sur la banqueroute, fait les remarques suivantes :

L'année dernière, à New-York, 913 maisons de commerce firent de ruine ; l'année précédente, ce nombre ne fut que de 244 ; il n'était en 1859 que de 201 ; en 1858 de 1,208 ; en 1857 de 1,416 ; en 1856 de 1,090 ; en 1855 de 1,072 ; en 1854 de 1,062 ; en 1853 de 1,051 ; en 1852 de 1,005 ; en 1851 de 1,036 ; en 1850 de 1,128 ; en 1849 de 1,267 ; en 1848 de 1,307 ; en 1847 de 1,284 ; en 1846 de 1,205 ; en 1845 de 1,127 ; en 1844 de 1,109 ; en 1843 de 1,112 ; en 1842 de 1,109 ; en 1841 de 1,109 ; en 1840 de 1,109 ; en 1839 de 1,109 ; en 1838 de 1,109 ; en 1837 de 1,109 ; en 1836 de 1,109 ; en 1835 de 1,109 ; en